



NON ! Nos régimes de retraite ne sont pas en danger sur le plan budgétaire ! En mettant en oeuvre les propositions portées par la CGT, qu'il s'agisse d'une augmentation significative des salaires, de l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales en intégrant les primes et les mécanismes d'intéressement et de participation, d'une mise à contribution des dividendes versés, où encore de la mobilisation des 157 milliards d'euros de « soutien » aux entreprises, il est possible de rétablir un droit à la retraite à taux plein à 60 ans !

Le mensonge budgétaire est d'autant plus énorme qu'en reculant de deux années l'âge légal du départ à la retraite et en accélérant l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans, le nombre de personnes privées d'emploi et la pauvreté pourraient augmenter générant notamment des dépenses nouvelles au titre de l'assurance chômage et du revenu de solidarité active.

Non ! Contrairement à la présentation qui en est faite, **la réforme n'est pas fondée sur un projet de progrès et de justice !** N'en déplaise à la Macronie et au patronat, l'allongement du temps de vie passé au travail n'est pas constitutif d'un progrès ! À l'opposé de telles évolutions, **la CGT propose de réduire le temps de travail**, au moyen notamment de l'instauration des 32 heures et d'un droit au départ à la retraite à 60 ans. C'est dans ce sens qu'elle propose une autre logique d'appropriation et de répartition des richesses produites par le monde du travail pour permettre à toutes et à tous de travailler, de travailler mieux et de travailler moins.

Par ailleurs, en allongeant le temps de vie passé au travail, y compris pour celles et ceux qui exercent des activités et des travaux pénibles et astreignants, qui subissent des activités professionnelles à temps partiel, des inégalités salariales et de déroulement de carrières, la réforme envisagée nourrira toujours et encore la construction d'une société inégalitaire et fragmentée, entre les générations les plus jeunes et les plus âgées, entre les femmes et les hommes mais aussi en termes d'espérance de vie en bonne santé, etc.

L'Union fédérale des syndicats de l'État - CGT réitère qu'il est possible de financer une tout autre organisation du droit à la retraite avec notamment :

- La retraite à taux plein à 60 ans pour toutes et tous avec l'abrogation du mécanisme de la décote,
- Un droit au départ anticipé avant l'âge de 60 ans pour celles et ceux qui exercent des travaux pénibles. Dans le cadre du service actif, un référentiel métiers par corps qui appréhende la pénibilité de façon collective et non pas individuelle,
- La pension minimale à 2 000 euros bruts et la revalorisation de toutes les pensions et retraites,
- Le maintien et le renforcement de la retraite par répartition, des régimes spéciaux existants, du Code des pensions civiles et militaires, de la CNRACL, de l'IRCANTEC, du FSPOIE, etc.
- L'augmentation des salaires et des traitements avec, tout de suite, une hausse d'au moins 10 % de la valeur du point de l'indice,
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la revalorisation des filières à prédominance féminine.

Pour nos retraites et nos salaires, faisons du 19 janvier 2023, une première et puissante journée de grève et de manifestations interprofessionnelles !

Puis, réunissons-nous, toutes et tous, dans l'unité et le rassemblement le plus large pour décider en assemblées générales des suites à donner à la mobilisation !

[Télécharger 2023_01_16_communique_retraite_fp.pdf](#) (69.37 Ko)

Fioblers [Infos / actions](#)

[Retraites](#)

[Tracts 2023](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank